

# Avenant

au

## Contrat de Ville de Cavailon 2015 - 2020

### Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2020 - 2022

Validé en Comité de Pilotage le 15 octobre 2020

## Table des matières

Préambule .....	3
Signataires .....	5
Documents de référence.....	6
Introduction.....	7
ARTICLE I - Identification du contrat initial .....	9
ARTICLE II - Objet de l'avenant.....	9
ARTICLE III – Priorités et enjeux .....	11
ARTICLE IV - Priorités et contributions du Conseil départemental de Vaucluse.....	20
Signatures.....	21

## Préambule

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a développé une ambition forte de l'État pour les quartiers et renouvelle durablement les outils d'intervention de la Politique de la Ville, à travers :

- Une nouvelle géographie prioritaire simplifiée et mieux ciblée,
- Un contrat unique intégrant les dimensions, sociale, économique et urbaine,
- Une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés,
- La mobilisation prioritaire du droit commun de l'État et des collectivités territoriales,
- La participation des habitants à la co-construction des contrats et à leur pilotage.

À ce titre, les Contrats de Ville conclus en 2015 constituent le cadre privilégié de cette concrétisation. Le Contrat de Ville de Cavillon a, ainsi pour but d'améliorer les conditions de vie dans les quartiers et de susciter un nouvel élan autour des trois piliers de la loi de 2014 :

- Cohésion sociale,
- Emploi et développement économique,
- Habitat et cadre de vie.

La mobilisation nationale pour les habitants des quartiers a été adoptée en conseil des ministres le 18 juillet 2018 à l'issue d'une grande concertation. Elle comprend 40 décisions gouvernementales mettant en actes les orientations fixées par le président de la République pour « garantir les mêmes droits aux habitants », « favoriser l'émancipation » et « faire République » dans les quartiers de la Politique de la Ville.

Les Contrats de Ville ont été prorogés par la loi de finances 2019 jusqu'au 31 décembre 2022 en cohérence avec les engagements de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, qui se déploient sur la durée du quinquennat.

Dans sa circulaire du 22 janvier dernier, le Premier ministre a demandé aux préfets d'engager la rénovation des Contrats de Ville avec les collectivités afin d'inscrire les engagements de la mobilisation nationale pour chacun des contrats et territoires de la Politique de la Ville.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques a pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'État dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers, en cohérence et en lien avec les spécificités de chaque Contrat de Ville.

Le présent protocole intègre également les apports de l'évaluation à mi-parcours menée sur la période 2015-2018.

## Signataires

La Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse représentée par son Président, Gérard DAUDET

L'Etat représenté par

La Ville de Cavaillon représentée par son Maire, Gérard DAUDET

Le Département de Vaucluse représenté par son Président, Maurice CHABERT

L'Agence Régionale de Santé représentée par

Le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille représenté par le Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Vaucluse, Frédéric MATT

La Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse représentée par

La Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse représentée par

Mistral Habitat représenté par

Grand Delta Habitat représenté par

La Banque des Territoires représentée par

Pôle Emploi représenté par

## Documents de référence

Cet avenant annexé au Contrat de Ville s'appuie sur plusieurs documents de référence:

- La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,
- La Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017,
- Le Contrat de Ville de Cavaillon signé le 15 octobre 2015,
- Le Pacte de Dijon « *Cohésion Urbaine et Sociale : nous nous engageons* » avril 2018,
- La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,
- Le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE),
- Le rapport « *Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des Conseils Citoyens* » de la Commission nationale du débat public (2018),
- L'évaluation conduite à mi-parcours du Contrat de Ville de Cavaillon (août 2019),
- Article L5216-5 du CGCT,
- L'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

## Introduction

La Politique de la Ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, la Politique de la Ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics, et dispose de moyens d'intervention spécifiques.

Depuis 1989, plusieurs quartiers cavaillonnais ont fait l'objet de dispositifs partenariaux issus de la Politique de la Ville. Des opérations de requalification et de rénovation urbaines ont été menées ainsi que des programmes de développement social.

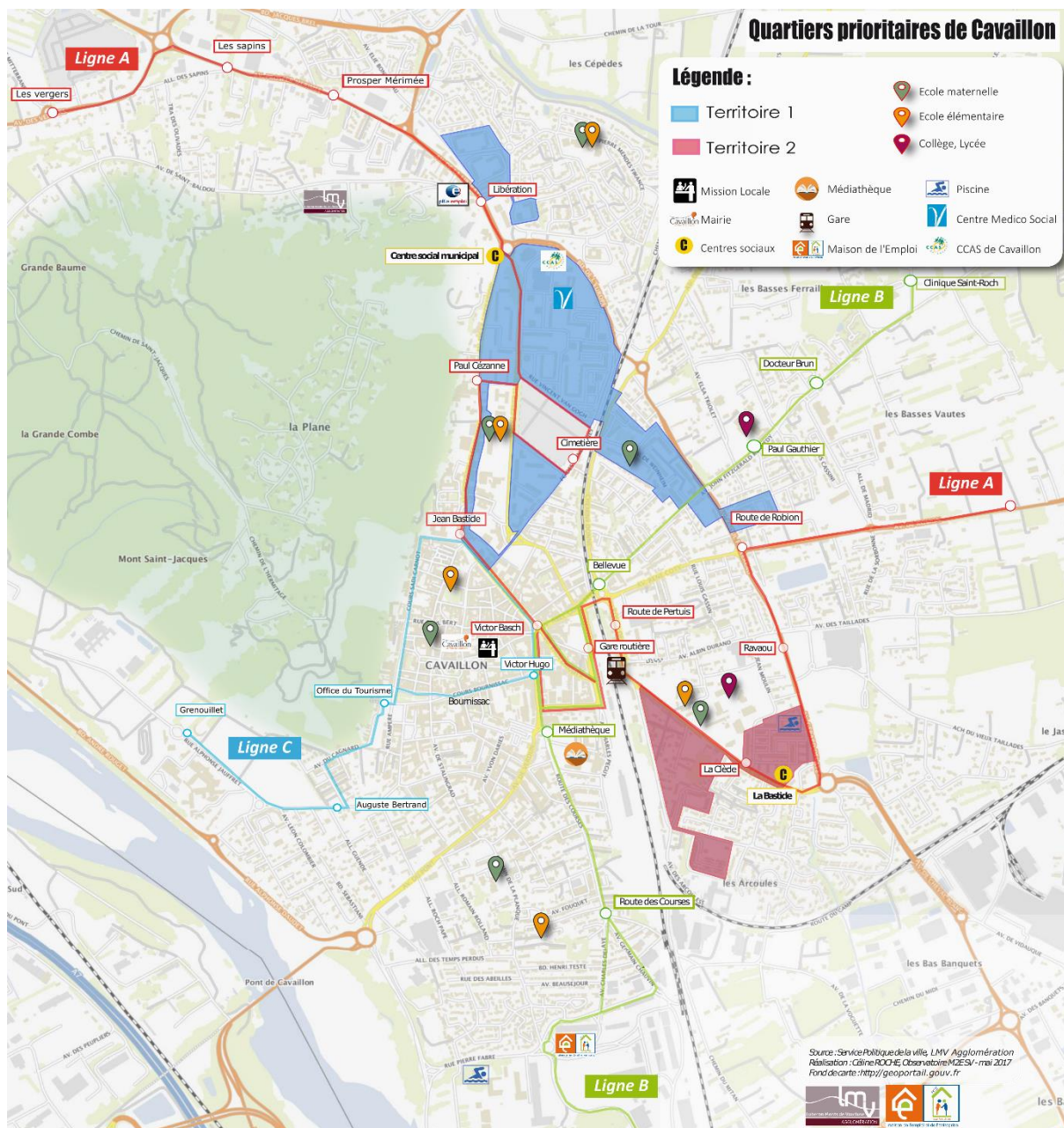
Nous identifions plusieurs étapes d'intervention :

- 1983 - 1988 : Programme Habitat et Vie sociale ;
- 1989 - 1993 : Contrat PACT Politique urbaine pour la requalification du centre ancien et le renforcement du cadre de vie des quartiers nord ;
- 1996 - 2000 : Requalification de la copropriété dégradée de la Clède ;
- 2001 - 2006 : Convention Politique de la Ville (première génération des Contrats de Ville) ;
- 2007 – 2009, puis 2010 - 2014 : Contrat Urbain de Cohésion Sociale ;
- 2015 - 2020 : Contrat de Ville.

En 2017, la compétence « Politique de la Ville » a été transférée à la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

Sur le territoire de l'agglomération deux quartiers de Cavaillon ont été définis comme « territoires prioritaires » :

- Territoire 1 : Dr Ayme, Condamines, Barillon, Saint Martin, Bon puits, Saint Gilles, Ratacans ;
- Territoire 2 : La Clède, Gare, Route de Pertuis (Les Arcoules) et Saint Anne.



Le contrat est structuré autour de 4 axes d'intervention :

- La cohésion sociale ;
- Le développement économique et l'emploi ;
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- La citoyenneté et les valeurs de la république.

Le projet de loi de finances 2019 adopté en décembre 2018 prolonge les Contrats de Ville jusqu'en 2022. Ce protocole d'engagements renforcés et réciproques constitue le cadre d'intervention du Contrat de Ville pour la période 2020 – 2022.



## ARTICLE I - Identification du contrat initial

Le Contrat de Ville de Cavaillon a été signé le 15 octobre 2015 par l'Etat, la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse, la Ville de Cavaillon, Le Conseil Régional PACA, le Conseil Départemental de Vaucluse, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole de Vaucluse et les bailleurs sociaux (Mistral Habitat et Grand Delta Habitat).

La Caisse des dépôts et des consignations, le Pôle Emploi, la Mission Locale, la Maison de l'Emploi et l'Agence Régionale de la Santé sont également signataires du contrat.

La Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse est devenue une Communauté d'Agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en accueillant 5 nouvelles communes : Lauris, Lourmarin, Puget sur Durance, Puyvert et Vaugines. Avec cette évolution, l'intercommunalité s'est également enrichie de nouvelles compétences : transport et mobilité, politique de la ville et équilibre social de l'habitat. Le territoire communautaire qui comptait 47 000 habitants, en compte désormais 55 000.

L'Agglomération LMV pilote la Politique de la Ville depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## ARTICLE II - Objet de l'avenant

Cet avenant vise à apporter une meilleure lisibilité au Contrat de Ville, de le réviser au regard des évolutions constatées et des résultats obtenus à mi-parcours, des nouveaux textes et mesures adoptés. Il se traduit par le prolongement du Contrat de Ville jusqu'en 2022.

Ce protocole s'appuie sur les principes suivants :

- Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de Ville notamment au regard des résultats de l'évaluation à mi-parcours,
- Clarifier les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville,
- Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée associant les représentants des habitants,
- Décrire les améliorations visées dans les processus d'organisation des différentes échelles territoriales concernées (intercommunales, communales...)

- Faire évoluer les modalités d'évaluation du Contrat,
- Préfigurer la stratégie territoriale en termes de Politique de la Ville après 2022.

Cet avenant se veut synthétique, lisible et compréhensible par tous puisqu'il ne s'agit pas de réécrire le Contrat de Ville.

A cet égard, les modalités de gouvernance (COPIL/COTECH/collectivité porteuse du Contrat de Ville) ont été formalisées. Elles n'ont pas vocation à être rappelées dans le présent protocole.

### **Calendrier d'étapes pour l'élaboration de cet avenant :**

En termes de méthodologie, l'avenant a été rédigé via les étapes suivantes :

- Juillet et août 2019 : rencontres techniques Déléguée du Préfet/Service Politique de la Ville de l'Agglomération LMV avec présentation générale de la matrice et travail préparatoire pour l'adapter et la compléter aux spécificités du territoire;
- 3 septembre 2019 : réunion (Sous-Préfète Chargée de Mission/Conseillère Communautaire déléguée à la Politique de la Ville/DDCS/service LMV PDV/Déléguée du Préfet) : présentation de la démarche globale, de l'avenant élaboré conjointement et du calendrier à mettre en œuvre.

## ARTICLE III – Priorités et enjeux

### **Une approche globale de l'action publique :**

La territorialisation des politiques de droit commun au bénéfice des quartiers prioritaires constitue l'enjeu majeur de la réforme de la Politique de la Ville. La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 affirme dans son article premier que « *la Politique de la Ville mobilise, et adapte en premier lieu, les actions relevant des politiques de droit commun, et lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui propres* ».

Les écarts de conditions de vie entre les habitants des quartiers prioritaires et ceux des autres quartiers des territoires éligibles sont toujours observés, voire se sont accentués entre 2015 et 2018.

Aussi, les thématiques prioritaires issues du Contrat de Ville (jeunesse, emploi, cadre de vie, accès aux droits, santé, culture) restent d'actualité et doivent être au cœur de l'action déployée dans le cadre du protocole. Elles correspondaient en 2015 aux attentes prioritaires des habitants et ont été mises en exergue pour la plupart dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours.

Il s'agit des sujets suivants :

- Accès aux droits et à la santé ;
- Jeunesse, éducation et soutien aux familles ;
- Insertion professionnelle ;
- Développement économique ;
- Cadre de vie ;
- Culture.

En pratique l'identification du droit commun est un défi pour les acteurs de la Politique de la Ville qui peinent ensuite à le valoriser et à l'activer. Le rapport d'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville de Cavillon pointe cet enjeu. Le prolongement du Contrat jusqu'en 2022 pourra être l'occasion d'initier une démarche d'identification du droit commun dans l'objectif d'une valorisation et d'un éventuel rééquilibrage des politiques publiques.

## **Participation des habitants :**

*« Si les conseils citoyens ne s'occupent pas des questions qui leur tiennent à cœur, s'ils ne sont pas intégrés aux enjeux de la rénovation et du Contrat de Ville, s'ils n'ont pas les moyens de leurs ambitions, ils risquent de devenir des contenants dépouillés de valeur ajoutée »* (Extrait du rapport « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens » de la Commission nationale du débat public).

Jusqu'en 2022, il s'agit donc de continuer à promouvoir le pouvoir d'agir des habitants via, notamment, les conseils citoyens qui les représentent. L'État et les collectivités ont, ainsi, pour objectifs de travailler au fonctionnement autonome des conseils citoyens et à leur implication dans le Contrat de Ville.

Plusieurs formes de participation citoyenne existent actuellement dans le Contrat de Ville.

A ce jour, le portage du Conseil Citoyen est assuré par le Centre Social « La Bastide ». Après une longue phase dédiée à sa mise en œuvre, sa structuration n'a pas permis que sa composition soit fixée par arrêté préfectoral.

Dans le cadre de la prolongation du Contrat de Ville nous nous appuyerons sur les différentes formes de participation existantes, dans l'attente de la constitution définitive du Conseil Citoyen.

Forts de l'évaluation à mi-parcours et du cadrage des priorités nationales et locales, il est proposé de poursuivre les objectifs suivants.

**Objectifs thématiques :**

Sécurité / prévention des troubles à l'ordre public :

Pour LMV Agglomération	Pour l'Etat (mesures nationales et locales)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer aux différentes instances de prévention de la délinquance et de lutte contre les incivilités (CLSPD...);</li> <li>- Soutenir les actions de rapprochement forces de l'ordre / population.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les relations opérationnelles forces de sécurité/population, notamment dans le cadre des GPO (groupes de partenariat opérationnel, en zone police) et BTC (brigades territoriales de contact, en zone gendarmerie);</li> <li>- Renforcer le partage d'informations entre professionnels à travers les diverses rencontres en matière de prévention de la délinquance et de lutte contre l'incivilité (CLSPD...);</li> <li>- Renforcer les liens entre la préfecture/collectivités territoriales et les bailleurs sociaux pour favoriser la sécurisation de l'habitat social sur diverses thématiques (résidentialisation, mise en place et gestion de la vidéo protection...);</li> <li>- Prévenir les violences faites aux femmes et renforcer l'aide aux victimes;</li> <li>- Soutenir les actions de rapprochement forces de l'ordre / population.</li> </ul>

## Logement et cadre de vie

Pour LMV Agglomération	Pour l'Etat (mesures nationales et locales)
<ul style="list-style-type: none"><li>- Participer au Nouveau Projet de Rénovation Urbaine de Cavaillon ;</li><li>- Poursuivre l'amélioration du cadre de vie des habitants, notamment par le soutien à la GUSP ;</li><li>- Mettre en œuvre les actions en faveur du traitement des copropriétés dégradées du Programme Local de l'Habitat ;</li><li>- Définir le cadre de la politique d'attribution communautaire et mettre en œuvre la Convention Intercommunale d'Attribution dès son adoption.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Confirmer la transformation des quartiers dans le cadre des opérations de rénovation urbaine (NPNRU et PRIR de CAVAILLON) ;</li><li>- Accompagner les habitants au changement dans le cadre de la gestion d'attente des opérations de rénovation urbaine ;</li><li>- Poursuivre et développer la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) ;</li><li>- Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées ;</li><li>- Optimiser l'utilisation de l'abattement de la TFPB ;</li><li>- Favoriser la mixité sociale dans les QPV, à travers notamment l'attribution des logements sociaux et une politique des loyers adaptée.</li></ul>

## Réussite éducative, jeunesse et petite enfance

Pour LMV Agglomération	Pour l'Etat (mesures nationales et locales)
<ul style="list-style-type: none"><li>- Animer le réseau partenarial des structures d'accueil de l'enfance et de la petite enfance ;</li><li>- Favoriser la réussite éducative des 3-16 ans et lutter contre le décrochage scolaire, notamment par le soutien du PRE de Cavaillon;</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Conforter le rôle de l'école (en renforçant le lien avec les familles, le suivi personnalisé de l'élève dès le plus jeune âge, notamment dans le cadre du PRE de Cavaillon) ;</li><li>- Accompagner le dédoublement des classes de CP/CE1 en REP/REP+ ;</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la relation enfants-familles-institutions ;</li> <li>- Favoriser la coordination des actions destinées aux jeunes ;</li> <li>- Développer des actions favorisant la citoyenneté et la valorisation du public jeune ;</li> <li>- Sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise, notamment en proposant des stages de 3ème de qualité pour les collégiens en REP/REP+ ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Asseoir la continuité éducative (en favorisant la socialisation précoce de l'enfant, en renforçant la continuité et la cohérence éducative, en temps et hors temps scolaire, en développant l'accompagnement à la parentalité...) ;</li> <li>- Lutter contre le décrochage scolaire ;</li> <li>- Ouvrir le champ des possibles : agir en faveur de l'ouverture des jeunes à leur environnement ;</li> </ul>
<p><b>Sport</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les inégalités d'accès à la pratique des activités physiques et sportives, et accroître l'accès au sport des filles et des femmes tout au long de leur vie ;</li> <li>- Favoriser l'accès aux clubs sportifs des jeunes.</li> </ul>	<p><b>Sport</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les inégalités d'accès à la pratique des activités physiques et sportives, et accroître l'accès au sport des filles et des femmes tout au long de leur vie ;</li> <li>- Favoriser l'accès aux clubs sportifs des jeunes ;</li> <li>- Encourager la mise en œuvre la politique nationale de prévention des noyades.</li> </ul>

### Emploi et insertion professionnelle

Pour LMV Agglomération	Pour l'Etat (mesures nationales et locales)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer et accompagner la mise en œuvre du PAQTE sur le territoire;</li> <li>- Sensibiliser les acteurs sociaux de terrain à la question de l'insertion professionnelle ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre le Pacte pour les Quartiers de Toutes les Entreprises (PAQTE), et déployer le plan de 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle (favoriser l'alternance, recruter de manière non</li> </ul>

- Profiter du développement économique programmé pour inclure les actifs des QPV;
- Poursuivre la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics.

- discriminatoire, acheter de manière plus responsable et inclusive...);
- Développer la formation et l'accompagnement au projet entrepreneurial des habitants, et favoriser la création et le développement d'entreprises ;
- Mettre en place un accompagnement renforcé des jeunes vers et dans l'emploi, adapté à leurs besoins ;
- Lever les freins à l'emploi et favoriser l'employabilité des habitants, en particulier des femmes ;
- Mobiliser les entreprises inclusives, et les accompagner dans la définition de leurs besoins de recrutement afin qu'elles mobilisent les outils favorisant l'égalité des chances et accueillent ou recrutent des habitants des QPV ;
- Soutenir la dynamique des clauses d'insertion, notamment dans le cadre de l'ANRU ;
- Favoriser l'inclusion sociale en stimulant l'émergence de projet dans le numérique (Grande École du Numérique...);
- Déployer le dispositif emplois francs ;
- Accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle (cordées de la réussite, parrainage, tutorat...).



## Renforcement du lien social

Pour LMV Agglomération	Pour l'Etat (mesures nationales et locales)
<p><b>Accès aux droits :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser l'inclusion numérique grâce à :</li><li>- l'accompagnement des publics dans le respect des compétences de chaque opérateur;</li><li>- la professionnalisation des acteurs du soutien administratif.</li></ul> <p><b>Renforcement du lien social :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Soutenir la Plateforme d'apprentissage de la langue française ;</li><li>- Contribuer au travail partenarial de repérage et d'accompagnement des personnes âgées isolées ;</li><li>- Conforter les actions menées par les centres sociaux ;</li><li>- Valoriser les savoir-faire et les compétences des habitants. Soutenir les dynamiques de participation citoyenne.</li></ul>	<p><b>Accès aux droits :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagner les publics les plus fragiles pour lutter contre la fracture numérique et contribuer à l'égalité d'accès aux droits ;</li><li>- Promouvoir et développer les actions d'apprentissage de la langue française ;</li></ul> <p><b>Soutien aux acteurs de terrain :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accroître le développement des CPO (Conventions pluriannuelles d'objectifs) pour donner une meilleure lisibilité financière aux « associations de proximité faisant leurs preuves » et simplifier le quotidien des associations ;</li><li>- Renforcer le nombre de coordonnateurs associatifs (postes FONJEP), créer des postes de médiateur/adultes relais dans les structures de terrains.</li></ul> <p><b>Engagement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sensibiliser les acteurs œuvrant en Politique de la Ville, à la laïcité et aux valeurs de la République (formation...)</li><li>- Développer le service civique.</li></ul>

**Prévention de la radicalisation :**

- Former les acteurs à la prévention de la radicalisation ;
- Développer des actions innovantes, partenariales et de prévention de la radicalisation.

**Culture :**

- Promouvoir l'accès à la culture par une meilleure mobilisation du droit commun au bénéfice des habitants des QPV;
- Développer les partenariats avec les acteurs privés de la culture;
- Renforcer le lien avec l'Education Nationale pour favoriser la coordination et la cohérence les interventions.

**Égalité femmes-hommes :**

- Exiger la mixité dans les actions du Contrat de Ville.

**Prévention de la radicalisation :**

- Favoriser le partage et la circulation de l'information en matière de prévention de la radicalisation (plan de prévention de la radicalisation annexé au Contrat de Ville) ;
- Mener des actions concrètes en matière d'accompagnement des jeunes, de renforcement de l'esprit critique et de lutte contre le complotisme ;
- Poursuivre et développer les actions du GSFR (groupe de sensibilisation et de formation contre la radicalisation) dans le Contrat de Ville.

**Culture :**

- Promouvoir l'accès à la culture (pass culture pour les jeunes, développer les jumelages avec les institutions culturelles...);
- Développer l'accessibilité culturelle (mobilité, information sur l'offre culturelle, changer les représentations) des lieux, institutions ou événements culturels ;

**Égalité femmes-hommes :**

- Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes (réappropriation de l'espace public ; levée des freins à l'emploi des femmes, favoriser financièrement les actions

	émancipatrices en faveur des femmes..).
--	---

Santé

Pour LMV Agglomération	Pour l'Etat (mesures nationales et locales)
<p>- Soutenir les démarches engagées par l'Atelier Santé Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-mobiliser les professionnels de santé ;</li> <li>-favoriser la compréhension des parcours de soin;</li> <li>-développer la prévention des risques liés aux écrans;</li> <li>-déployer des actions favorisant l'hygiène bucco-dentaire ;</li> <li>-améliorer la coordination des actions de prévention l'obésité infantile.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer le projet régional de santé (PRS) au sein des QPV ;</li> <li>- Impulser une démarche de signature de contrat local de santé (CLS);</li> <li>- Développer les actions de médiation en faveur de l'accompagnement aux démarches de santé des habitants.</li> </ul>

## ARTICLE IV - Priorités et contributions du Conseil départemental de Vaucluse

Pour le Département, signataire et partenaire des contrats de ville depuis 2015, cette politique publique vise à lutter, tout comme la politique d'action sociale dont il est chef de filât, contre toutes les exclusions pour l'ensemble des publics (précarité, âge, handicap, logement, dépendance, isolement...) dans un objectif commun de soutien aux personnes dans leur quotidien, pour favoriser leur autonomie et réduire les inégalités sociales ou territoriales à travers des actions de proximité.

Cette démarche s'organise dans le même cadre d'action territorialisé, que celui de l'action sociale, concerne le même public que celui des EDeS (Espaces Départementaux des Solidarités), et propose une politique partenariale qui mobilise les acteurs de terrain déjà connus autour d'une analyse des besoins sociaux et d'un diagnostic territorial partagé. A ce titre, le Département, acteur majeur du développement social local, entend réaffirmer sa mobilisation dans l'accompagnement des politiques publiques en faveur des quartiers prioritaires et la contractualiser par la signature de ces protocoles.

Cette mobilisation s'inscrit dans l'orientation stratégique Vaucluse 2025-2040 et plus particulièrement son axe 3 « contribuer à une société plus inclusive et solidaire » dans lequel le Département soutient les dynamiques solidaires de proximité. Celles-ci s'articulent autour de 5 grandes priorités d'intervention :

- Favoriser l'inclusion et la citoyenneté
- Développer l'accès à l'emploi
- Promouvoir la qualité de vie,
- Soutenir l'innovation et l'expérimentation
- Encourager l'intergénérationnalité.

L'engagement du Département se déploiera au travers :

- Du droit commun
- De crédits spécifiques politique de la ville révisables annuellement
- De la mobilisation des personnels et des locaux des EDeS
- De l'accompagnement de la Direction de l'Action Sociale et de son service Prévention des Exclusions et du Développement Social Local ».

## Signatures

*Fait à Cavillon,*

*le*